Image not found or type unknown

# Litige résiliation salle de sport

Par **Cogan**, le **27/09/2019** à **17:05**

Bonjour

mon fils s’est abonné à une salle de sport le 2 novembre 2018.

Il a envoyé une lettre recommandée avec ar le 15 septembre 2019 pour résilier.(il y a un préavis de 2 mois)

La salle de sport lui précise qu’il sera prélevé jusqu’au 2 janvier 2020.

Cela me semble pas normal.

Pouvezvous me confirmer si c’est légal

Cordialement

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés